



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION VOIRIE

**La Fête des voisins
Face au 5 rue du Clos Noyon**

**Le vendredi 29 mai 2026
De 19h00 à 23h30**

N/Réf. : HC/NB/EF – **Arrêté n° 2026-066**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu la demande présentée par Monsieur Sylvain MAYE R, 1rue du Clos Noyon tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la fête des voisins face au 5 rue du Clos Noyon (parvis de l'école Primaire Charcot, le vendredi 29 mai 2026 à partir de 19 heures jusqu'à 23 heures 30.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 – La fête des voisins de la rue du Clos Noyon qui fait l'objet de la demande susvisée est autorisée, le vendredi 29 mai 2026 à partir de 19h00 jusqu'à 23 heures 30.

ARTICLE 2 – Pour assurer la sécurité de la manifestation, le regroupement des riverains et l'installation de petites tables devra se faire exclusivement sur le parvis de l'école primaire Charcot. Il est demandé aux organisateurs, **dès 22 heures, de réduire le bruit et l'émergence sonore** afin de ne pas troubler le repos des riverains (arrêté préfectoral).

ARTICLE 3 – Après la manifestation, l'organisateur devra s'assurer que le parvis soit en parfait état de propreté et qu'aucun sac de déchets soient laisser sur le parvis ou sur la voirie.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur,

Fait à Maule, le 24 avril 2026.




Olivier LEPRÊTRE
Le Maire,

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr